

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 040-200005171-20240618-SGX_DL5_180624-DE

**N° 5**

Objet : Communication sur les décisions prises en matière de commercialisation de la ZAC de l'Hermitage-Northon

Le 18 juin 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Eva BELIN
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la Communauté de communes du Seignanx :

- . Mme Isabelle DUFAU
- . Mme Laurence GUTIERREZ
- . M. Marc MABILLET

Avaient donné procuration :

- . Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- . M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie PEDUCASSE
- . M. Gilles PEYNOCHE à Mme Laurence GUTIERREZ

Etaient excusés :

- . Mme Rachel DURQUETY
- . M. Olivier MARTINEZ
- . Mme Nadine DURU
- . M. Pierre PASQUIER

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes du Seignanx : M. Laurent CLAUDE, Directeur Général des Services, Mme Séverine CASTAGNET, Responsable du Développement Economique, Mme Claire ELHUYAR, chargée de mission développement économique
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable service aménagement
- Pour la Paire départementale : Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY

.../...



Le Comité Syndical,

VU la convention de concession d'aménagement de la ZAC de l'Hermitage-Northon conclue le 28 juin 2017 entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour une durée de 22 ans, ensemble les avenants n° 1 en date du 9 décembre 2022 et n° 2 du 25 octobre 2023,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de délégation de délivrance sur les accords de cession de l'article 3.2 de la convention de concession de la ZAC de l'Hermitage-Northon, une délégation est confiée au Président du Syndicat Mixte en matière de commercialisation de l'opération d'aménagement,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication des décisions suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu de la concession d'aménagement de la ZAC de l'Hermitage-Northon :
 - cession au profit de la SAS VITALANDES, 242 Boulevard Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Paul-lès-Dax (40990), selon les caractéristiques suivantes :
 - Cession d'une parcelle cadastrée section L n° 2125 d'une surface de 9 069 m² située sur la commune de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
 - Acquisition foncière en vue de la construction d'un bâtiment à usage principal industriel (atelier et bureaux associés dédiés à la production d'aiguilles médicales) d'une surface de plancher maximum de 5 000 m²
 - Prix de vente : 75,00 € HT/m² dont le paiement sera différé et effectué à la livraison du bâtiment soit prévisionnellement le 31 décembre 2024.
 - Décision du Président en date du 26 décembre 2023
 - Cession au profit de la SCI B7, 11 Allée de Bretagne à LABENNE (40530), selon les caractéristiques suivantes :
 - Cession d'un lot comprenant la parcelle cadastrée section L n° 2076 et la parcelle cadastrée section L n° 2078 d'une surface totale d'environ 3 715 m² situées sur la commune de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
 - Acquisition foncière en vue de la construction d'un bâtiment atelier de 1 383 m² se déclinant en un espace bureau, un showroom et un atelier
 - Prix de vente : 85,00 € HT/m²
 - Décision du Président en date du 8 mars 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON